



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Laon, le 20 janvier 2021

AVIS D'APPEL A PROJETS

Création de places de pension de famille et de résidence accueil dans le département de l'Aisne pour la période 2017-2022

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Fiche de projet
- Annexe 2 : Calendrier prévisionnel
- Annexe 3 : Cahier des charges

Contexte

Le plan de relance 2017-2022 des pensions de famille et résidences accueil prévoit la création au niveau national de 10 000 places.

Pour la région Hauts-de-France, cela se traduit par un objectif de création sur la période du plan de 1152 places.

Les pensions de famille constituent un dispositif clé de lutte contre le sans-abrisme car elles proposent à des personnes au long parcours de rue et de précarité une offre de logement autonome avec des espaces collectifs et une animation de la vie quotidienne par un hôte (ou un couple d'hôtes).

Le département de l'Aisne souhaite développer cette offre de logements adaptés en ce qu'elle :

- constitue une réponse adaptée à des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire ;

- contribue à fluidifier les sorties de structures d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (AHI).

Son développement s'inscrit dans les orientations du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et de la stratégie nationale du logement d'abord.

Date limite de dépôt des projets : 22 février 2021 (le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi)

1- Contenu de l'appel à projets

L'appel à projets porte sur la création de **20 à 25 places de pension de famille** sur l'arrondissement de **Vervins** et de **20 à 25 places de résidence accueil** sur l'arrondissement de **Château-Thierry** pour la période 2017-2022.

2- Agrément requis pour la gestion de pensions de famille et résidences accueil

Le candidat retenu devra bénéficier d'un agrément préfectoral en vue d'exercer les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale et notamment l'activité de gestion de résidences sociales mentionnée aux articles L.365-4, R.365-1-3° du code de la construction et de l'habitation.

3- Cahier des charges

Le cahier des charges de l'appel à projets est annexé au présent avis (annexe 3).

4- Modalités d'instruction des projets et de critères de sélection

Les projets seront instruits localement par la DDCS avant d'être présentés en Comité Régional de Validation (CRV), instance de labellisation, réunie à l'initiative de la DRCS et de la DREAL.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables (le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi).

Les projets seront appréciés au regard de :

- la complétude du dossier,
- la conformité au cahier des charges,
- l'intérêt de l'offre au regard du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion du département : localisation, intégration du projet dans une démarche associative ou institutionnelle, expérience sociale de l'association ou organisme, partenariats envisagés, délais de mise en œuvre.

5- Modalités de transmission du dossier

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec accusé de réception, **au plus tard pour le 22 février 2021**, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier sera constitué de :

- Un exemplaire en version « papier »

- Un exemplaire en version dématérialisée (dossier enregistré sur clef USB)

Le dossier de candidature (version papier et version dématérialisée) devra être adressé à :

Direction départementale de la cohésion sociale de l'Aisne
Service Hébergement/Protection des Personnes Vulnérables
23 Rue Franklin Roosevelt
BP 545
02001 LAON Cedex

Il pourra être déposé contre récépissé à cette même adresse et dans les mêmes délais.

6- Composition du dossier

Le dossier sera composé des éléments suivants :

Caractéristiques du porteur de projet :

- 1/ un exemplaire des statuts de l'association,
- 2/ une copie de la dernière certification du commissaire aux comptes s'il y est tenu en vertu du code du commerce,
- 3/ les éléments descriptifs de son activité dans le champ sanitaire, social et médico-social et de la situation financière s'y rapportant.

Caractéristiques du projet :

1/ tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges,

2/ un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire :

- un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge comprenant :
 - un avant projet du projet social, du conseil de concertation et du conseil des résidents
 - une méthode d'évaluation
 - un projet de règlement intérieur
 - un projet de bail individuel
 - les modalités de partenariats envisagés
- un dossier relatif aux personnels avec une répartition prévisionnelle décrivant des effectifs par type de qualification
- un dossier relatif aux exigences architecturales comportant une note décrivant l'implantation, la surface et la nature des locaux

- un dossier financier comportant :
 - s'il y a lieu, le programme d'investissement prévisionnel précisant la nature des opérations, leurs coûts, leurs modes de financement et un planning de réalisation ;
 - un budget prévisionnel de fonctionnement en année pleine ;
 - les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire.

3/ le formulaire de réponse dûment renseigné constituant l'annexe 1.

4/ la position des propriétaires en cas de location et des élus du secteur d'implantation.

7- Publication de l'avis d'appel à projets

Le présent avis d'appel à projets sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Aisne et diffusé aux associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées.

8- Calendrier

Date limite de dépôt des projets : 22 février 2021

Date prévisionnelle de présentation en comité régional de validation : avril 2021

Les candidats seront informés par écrit de la suite donnée à leur offre.

P/le Préfet du département de l'Aisne
Le directeur départemental de la cohésion sociale

Bertrand VANDEMOORTELE

